

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 18 JUILLET 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Christian ROCCI
M. Eric DESHAYES par M. Paul-Roger GONTARD
M. Kader BELHADJ par Mme Martine CLAVEL
Mme Anne GAGNIARD par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Loïc QUENNESSON
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Kamila BOUHASSANE
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOARD par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
M. Paul RUAT
Mme Martine BAREL
Mme Carole MONTAGNAC

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

30

ADMINISTRATION GENERALE : Convention avec l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme chaque année, la direction de l'Etat civil et du Recensement de la Population réalisera en 2025 la collecte de l'enquête annuelle de recensement pour notre commune. En 2025, l'enquête Familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement.

L'enquête Familles est une enquête réalisée par l'Insee depuis 1954. Elle est conduite tous les dix ans, pour saisir les grandes évolutions de la société.

Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) et doit être menée auprès d'un échantillon d'environ 2000 communes, tirées au hasard, sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif ne concernera que certaines zones de la commune et la réponse à cette enquête se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population, afin d'alléger la charge des agents recenseurs.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 30 du décret 2003-485 du 5 juin 2003 modifié, afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire complémentaire sera versée à la Ville.

Les engagements mutuels de l'Insee et de la commune devant être formalisés dans une convention, il est donc proposé d'autoriser la signature de la convention.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le règlement du Parlement européen et du Conseil n°201679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD),
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 37, qui prévoit le cadre d'enquêtes associées au recensement,
Vu l'article 30 paragraphe VI bis du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié par le décret 2015-1678 du 15 décembre 2015, qui prévoit une dotation forfaitaire complémentaire pour les communes concernées par une enquête associée au recensement,

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'organisation de l'enquête Familles 2025 sur le territoire de la commune;
- **APPROUVE** la convention 21-EF-2025-84007 entre la ville d'Avignon et l'Insee, ci jointe; fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête familles 2025, ci-annexée;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention ci-annexée, ainsi que toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance
M. Christian ROCCI

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

PARVENU A LA PREFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE

25 JUL. 2024

26 JUL. 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :